



PROCÈS-VERBAL

AOÛT 2024

Le 29 juillet 2024 à 19 h 00, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 5 août 2024 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108-A, avenue Ouellet, le lundi 5^e jour d'août 2024 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, Messieurs Michel Desjardins, Rémi Laprise sous la présidence de M. Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

EST ABSENT : M. Bruno Gagné et M. Éric Langlois

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 8 juillet 2024;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
 - Programme d'aide à la voirie locale;
 - Autorisation indicateur d'incendie;
 - Demande pour le 281 route de la Station;
 - Autorisation de vacances;
 - Inscription colloque de zone;
 - Autorisation d'achat pour une lumière au garage municipal;
 - Autorisation Tetra Tecq Qi inc.;
6. Demande de subvention (dons) ;
 - Course aux couleurs du Sud;

7. Rapports des employés et organismes ;
8. Voirie ;
9. Discussions diverses :
 - Avis de motion;
 - Adoption du projet du règlement 05-2024;
 - FFR-Volet 3 (Signature innovation) – dépôt du projet Pickleball;
 - Dépôt d'une demande au FFR-Volet 2 (pacte rural);
 - FFR Volet 3 (Signature innovation) – Dépôt du projet micro-ouvert de Ste-Apolline Open - Mike;
 - Demande de remboursement de taxes;
 - Aide financière, budget de fonctionnement, bibliothèque l'évasion;
 - Nouvelle tour de télécommunication acceptation du projet Télus; reporté en septembre;
 - Autorisation de vacances;
 - Autorisation de publipostage;
 - Autoriser une demande de prix;
 - Autorisation de paiement;
10. Varia :
11. Comptes;
12. Période de questions;
13. Levée de la séance.

Résolution : 01-08-2024

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2024.

Une copie du procès-verbal du 8 juillet 2024, a été remis à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-08-2024

Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 8 juillet 2024 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. M. Mathieu Therrien mentionne que s'il avait été présent à cette rencontre du conseil, il n'aurait pas participé à la prise de décision de la résolution n° 16-07-2024. Adoptée à la majorité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-08-2024 (Programme d'aide à la voirie locale)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés :

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Mme Dominique Bernard et résolu d'approuver les dépenses d'un montant de 12 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution : 04-08-2024 (Autorisation indicateur d'incendie)

Il est proposé par M. Rémi Laprise et résolu d'accepter la soumission de Publicité Plastique Blais au montant de 38.00 \$ taxes non comprises pour l'achat d'une pancarte d'indicateur d'incendie pour le Centre de Plein Air. Le transport n'est pas inclus. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-08-2024 (Demande pour le 281 route de la Station)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande écrite pour le 281 route de la Station;

CONSIDÉRANT QU'IL demande de retirer de son compte de taxes municipales le service de vidange occasionnel à partir de 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE sa demande a été lu au conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rémi Laprise et résolu, de refuser la demande, le service de vidange occasionnel restera facturé sur le compte de taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-08-2024 (Autorisation de vacances)

Il est proposé par Mme Linda Paré, et résolu d'autoriser Mme Isabelle Marceau à prendre le 19-20 du mois d'août et de prendre du 16 au 20 septembre 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-08-2024 (Inscription au Colloque de zone)

ATTENDU QU'il y a un colloque annuel le mercredi 11 et 12 septembre 2024 au Lac-Étchemin;

ATTENDU QUE le service est offert au DG par la MAMAH;

ATTENDU QUE le colloque portera sur le potentiel de l'intelligence artificielle, les nouveaux pouvoirs en matière d'habitation ainsi que le rôle, fonctionnement et responsabilité du CCU;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rémi Laprise, et résolu d'autoriser l'inscription de 183.96 \$ taxes incluses pour Mme Sonia Gagné. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-08-2024 (Autorisation d'achat pour une lumière au garage municipal.)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a ajouté une enseigne indiquant le garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut que le garage soit visible autant le jour que le soir;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Linda Paré, et résolu d'accepter la soumission d'Éclairages Raymond inc. au montant de 117.84 \$ taxes non incluses. Il faut ajouter les frais de transport. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-08-2024 (Autorisation Tetra Tecq inc.)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU d'autoriser une enveloppe budgétaire de 8 500\$ (taxes non incluses) pour prolonger les travaux de plus ou moins 250 mètres. Les honoraires seront facturés à taux horaire, les dépenses seront facturées au coûtant plus 5 %. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 10-08-2024 (Course aux couleurs du Sud)

Il est proposé par Mme Linda Paré, et RÉSOLU de verser en don de 100.00 \$ à l'organisme « Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny » Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. Rémi Laprise, représentant au sein du Centre de Plein Air Ste-Apolline effectue un suivi des dossiers.

8. VOIRIE

Mme Sonia Gagné, directrice-générale et greffière-trésorière fait un résumé des travaux de voirie qui ont été effectués et qui seront à venir.

9. DISCUSSIONS DIVERSES

AVIS DE MOTION

Je, soussignée, Dominique Bernard, conseillère de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, MRC de Montmagny, donne avis de motion qu'il sera adopté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéroté 05-2024 et intitulé « Règlement 05-2024 modifiant le plan d'urbanisme mai 1990 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer ». Un projet de règlement est présenté séance tenante.

Résolution : 11-08-2024 (Projet de règlement N° 05-2024 modifiant le plan d'urbanisme mai 1990 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer)

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton doit identifier dans son Plan d'urbanisme toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 5 août 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 5 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Bernard, et résolu;

QUE la municipalité adopte le projet de règlement 05-2024 modifiant le Plan d'urbanisme mai 1990 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer et décréter ce qui suit :

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de *Règlement N° 05-2024 modifiant le Plan d'urbanisme mai 1990 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer.*

3. Nullité

Le présent règlement est décrété dans son ensemble, article par article, paragraphe par paragraphe et sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière que si un article, un paragraphe ou un sous-paragraphe était ou devait être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer.

CHAPITRE 2 PLAN D'URBANISME

4. Principe général

Le *Plan d'urbanisme* mai 1990 est modifié par l'ajout au chapitre « III. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES » de l'article « **H. Îlots de chaleur** », qui se lit comme suit :

« Les îlots de chaleur urbains constituent des secteurs où les températures enregistrées sont plus élevées que dans les milieux environnants. En plus des changements climatiques, plusieurs causes favorisent l'émergence et l'intensification des îlots de chaleur tels que l'étalement urbain, la perte de couvert forestier, l'imperméabilisation des sols, l'utilisation de matériaux emmagasinant la chaleur ainsi que les émissions de chaleur et de gaz à effet de serre causée par les humains.

Ce phénomène a une incidence sur la qualité de vie des résidents, et plus spécifiquement chez les populations vulnérables, telles que les aînés, les jeunes enfants, les gens atteints de maladies chroniques et les personnes ayant un faible revenu économique, devenant ainsi un enjeu de planification territoriale.

À Sainte-Apolline-de-Patton, les parties du territoire municipal qui sont peu végétalisées, très imperméabilisées ou sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain sont les aires de stationnement minéralisées privées et publiques situées dans le cœur villageois présentant une superficie de 6 036 mètres carrés. L'annexe 2 intitulée « Zones susceptibles au phénomène d'îlot de chaleur » illustre les secteurs sujets au phénomène des îlots de chaleur. »

5. Mesures d'atténuation

Le *Plan d'urbanisme* mai 1990 est modifié par l'ajout à l'article « B. Domaines d'intervention » du chapitre « IX. CONCEPT D'AMÉNAGEMENT » du paragraphe « **15. Îlots de chaleur** », qui se lit comme suit :

« 15. Îlots de chaleur

a. Orientation

Favoriser l'implantation de mesures visant à atténuer les effets des îlots de chaleur.

b. Objectifs:

1. Accroître, préserver et entretenir le couvert végétal afin de réduire les effets d'îlots de chaleur et réduire leur impact sur la population, en plus de privilégier l'aménagement d'îlot de fraîcheur dans les périmètres les plus urbanisés.
2. Encourager la plantation en bordure des routes habitées.
3. Encourager les bonnes pratiques et la promotion de lutte aux îlots de chaleur en mettant en place un programme de sensibilisation et d'éducation.

6. Annexe

Le *Plan d'urbanisme* mai 1990 est modifié par l'ajout de l'annexe 2 intitulé « **ZONES SUSCEPTIBLES AU PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR** ». Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-08-2024 (FRR-Volet 3 (signature Innovation) – Dépôt du projet Pickelball)

PROMOTEUR : Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton

Projet : « Pickleball »

QUE la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 3 (Signature Innovation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

QUE la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton mandate comme représentante, Sonia Gagné pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 3 (Signature Innovation).

Il est proposé par Mme Linda Paré, et résolu d'autoriser le dépôt du projet Pickleball. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-08-2024 Dépôt d'une demande au FRR-Volet 2 - pacte rural)

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maire suppléants souhaite développer un terrain de Pickleball ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 2 régional (Pacte rural) d'un montant de 5 165,70\$;

Il est proposé par M. Michel Desjardins et résolu;

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton mandate comme représentant, Mme Sonia Gagné pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-08-2024 (FRR-Volet 3 – signature-Innovation, dépôt du projet Open-Mike de Ste-Apolline)

PROMOTEUR : Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton

Projet : « Micro-Ouvert de Ste-Apolline! »

QUE la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 3 (Signature Innovation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

QUE la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton mandate comme représentante, Mme Sonia Gagné pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 3 (Signature Innovation).

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, et résolu d'accepter le dépôt du projet micro-ouvert de Ste-Apolline. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-08-2024 (Demande de remboursement de taxes)

Étant donné qu'un citoyen nous a avisé qu'il a effectué un paiement à la municipalité par erreur;

Étant donné que le citoyen a déjà payé la totalité de son compte de taxes;

Il est proposé par M. Michel Desjardins, et résolu d'accepter de rembourser un citoyen pour la somme de 605.52 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 16-08-2024 (Aide financière, budget de fonctionnement, bibliothèque l'Évasion)

Il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de verser à la bibliothèque municipale l'Évasion un montant de 1000 \$ comme budget de fonctionnement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-08-2024 (Autorisation de vacances)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, d'autoriser Mme Sonia Gagné à prendre le 9^e jour du mois d'août pour ses vacances. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 19-08-2024 (Autorisation de publipostage)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU d'autoriser un publipostage à chaque citoyen pour déclencher la période électorale des élections municipales. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 20-08-2024 (Autorisation de demande de prix)

ATTENDU QUE la MRC dépose un nouveau PIIRL (programme intervention des infrastructures des routes locales) au MTMD pour 2025 -2027;

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton doit faire l'entretien de certaines routes ciblées dans ce programme notamment la route de Ste-Lucie;

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton veut prévoir un budget et déposer éventuellement une demande de subvention pour ce programme;

ATTENDU QU'Il y a 2 ponceaux qui devront être reconstruit complètement dans la route de Ste-Lucie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Linda Paré et résolu d'autoriser la demande de prix à un entrepreneur pour la conception du plan de remplacement de 2 ponceaux sur la route de Ste-Lucie. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Mme Dominique Bernard et M. Mathieu Therrien demande de s'abstenir de voter pour la prochaine prise de décision.

Résolution : 21-08-2024 (Autorisation de paiement)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'autoriser Mme Sonia Gagné, directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement à Mme Julie-Pier Langlois, première-répondante, pour le numéro 5 au montant de 100.00\$ pour des sorties de première-répondante. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. VARIA

11. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifiée, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

COMPTES

Total des salaires du 23 juin 2024 au 27 juillet 2024 **19 476.77 \$**

Résolution : 22-08-2024 (Comptes)

Il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 73 108.74 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 23-08-2024 (Levée de la séance)

Il est 20 h 19. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant

Sonia Gagné, DG et Gref-Très

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
